

Contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport

COMMENT REMPLIR VOTRE BULLETIN D'ADHÉSION ?

Tous les champs doivent être renseignés. Les dossiers incomplets ne pourront être traités.

◆ ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE :

 Merci d'indiquer votre profession actuelle précise. **Si demandeur d'emploi ou retraité(e), indiquez votre profession antérieure.**

◆ CODE CSP

Veuillez noter le code correspondant à la catégorie socio-professionnelle de votre emploi sur la liste CSP ci-dessous :

Code	Libellé	Code	Libellé
1000	AGRICULTEURS EXPLOITANTS	5500	EMPLOYÉS DE COMMERCE
2100	ARTISANS	5600	PERSONNELS DES SERVICES DIRECTS AUX PARTICULIERS
2200	COMMERCANTS ET ASSIMILÉS	6100	OUVRIERS QUALIFIÉS
2300	CHEFS D'ENTREPRISE	6600	OUVRIERS NON QUALIFIÉS
3100	PROFESSIONS LIBERALES ET ASSIMILÉS	6900	OUVRIERS AGRICOLES
3200	CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE, PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET ARTISTIQUES	7100	ANCIENS AGRICULTEURS EXPLOITANTS
3600	CADRES D'ENTREPRISE	7200	ANCIENS ARTISANS, COMMERCANTS, CHEFS D'ENTREPRISE
4100	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA SANTE, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET ASSIMILÉS	7300	ANCIENS CADRES ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES
4600	PROFESSIONS INTERMEDIAIRES ADMINISTRATIVES ET COMMERCIALES DES ENTREPRISES	7600	ANCIENS EMPLOYÉS ET OUVRIERS
4700	TECHNICIENS	7900	RETRAITÉS ANCIENNE ACTIVITÉ INCONNUE
4800	CONTREMAITRES, AGENTS DE MAITRISE	8100	CHÔMEURS N'AYANT JAMAIS TRAVAILLÉ
5100	EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE	8200	INACTIFS DIVERS (AUTRES QUE RETRAITÉS)
5400	EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS D'ENTREPRISE		

◆ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme oblige les organismes financiers à interroger leur clientèle concernant leur situation vis-à-vis de certaines fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives bien précises. Veuillez impérativement cocher « oui » ou « non » aux deux questions réglementaires posées.

Si « oui » : veuillez noter le code de la fonction d'après la liste ci-dessous. De même, s'il s'agit d'une personne de votre entourage, veuillez préciser votre lien avec cette personne d'après la liste ci-dessous.

Liste des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives :

Code	Libellé	Code	Libellé
01	Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne	06	Ambassadeur, chargé d'affaires, consul général et consul de carrière
02	Membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen	07	Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée
03	Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours	08	Membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique
04	Membre d'une cour des comptes	09	Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité
05	Dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale		

Liste des liens avec la personne exerçant la fonction politique, juridictionnelle ou administrative :

Code	Libellé	Code	Libellé
01	Le conjoint ou le concubin notoire	04	Toute personne physique identifiée comme étant le bénéficiaire effectif d'une personne morale conjointement avec la personne exposée
02	Le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère	05	Toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits avec la personne exposée
03	En ligne directe, les ascendants, descendants et alliés, au premier degré, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère		

Dans le cas d'un "oui" à l'une et/ou à l'autre des deux questions, l'adhésion au contrat CROISSANCE AVENIR ne sera effective qu'après validation par SURAVENIR du dossier d'adhésion.

◆ DURÉE DE VOTRE ADHÉSION

Deux options vous sont proposées :

• La durée fixe

Cochez la case "durée fixe" et renseignez la durée de votre contrat en nombre d'années si vous souhaitez fixer **vous-même la durée de votre adhésion**.

- La durée d'un contrat d'assurance-vie doit être cohérente et vraisemblable avec la durée de la vie humaine. C'est pourquoi nous vous conseillons de définir la durée de votre contrat selon la règle suivante : 85 ans (durée d'espérance de vie) moins votre âge au 31 décembre de l'année en cours.

Exemple : vous aurez 45 ans cette année. La durée que nous vous conseillons est de 40 ans (85 - 45).

- Veillez à ce que cette durée soit au moins égale à 8 ans.

• La durée viagère

Si vous cochez la case "durée viagère", votre contrat **prendra fin au moment de votre décès** ou, par anticipation, **en cas de rachat total**.

Pour les adhérents âgés de 85 ans et plus : durée fixe de 8 ans obligatoire.

◆ VERSEMENT INITIAL

Le règlement est payable par chèque libellé à l'ordre de Suravenir ou par prélèvement.

Si vous décidez de régler votre versement initial par prélèvement, veillez à compléter et signer le mandat de prélèvement joint à votre bulletin d'adhésion, en cochant la case "paiement ponctuel" et à joindre un relevé d'identité bancaire sur lequel apparaissent les codes IBAN et BIC (ou SWIFT).

◆ VERSEMENTS PROGRAMMÉS

Si vous décidez de mettre en place des versements programmés, **veillez à compléter et signer le mandat de prélèvement joint à votre bulletin d'adhésion** en cochant la case "paiement récurrent / répétitif" et à joindre un RIB indiquant le code IBAN et le SWIFT ou BIC (en cas d'adhésion conjointe : compte bancaire au nom du couple ou de l'un des conjoints). Attention : en cas de mise en place de versements programmés et paiement du versement initial par prélèvement, veillez à remplir un mandat de prélèvement pour chaque type de versement.

Vous pouvez opter pour l'ajustement annuel de vos versements programmés :

• Cochez "oui" si vous souhaitez que le montant de votre versement programmé soit réévalué automatiquement et annuellement en fonction d'un indice communiqué chaque année par Suravenir.

• Cochez "non" si vous ne souhaitez pas que le montant de votre versement programmé soit indexé. Sauf demande expresse de votre part, votre contrat sera, dans ce cas, alimenté du même montant d'une période à l'autre.

Si vous choisissez de réaliser des versements programmés selon une répartition différente de votre versement initial, veuillez l'indiquer dans la dernière colonne.

◆ ORIGINE DES FONDS

En application de la loi relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, vous devez mentionner l'origine des fonds pour tout versement et joindre un justificatif de provenance pour tout versement supérieur ou égal à 150 000 €.

◆ CHOIX DU MODE DE GESTION

Vous répartissez votre(s) versement(s) sur les supports d'investissement selon un profil de gestion prédéfini ou en gestion libre en fixant vous-même la répartition de vos versements entre les supports proposés.

• Si vous optez pour un profil de gestion prédéfini, cochez la case "Gestion profilée" et la case du profil choisi. Vous avez le choix entre 4 profils, du plus sécurisé au plus dynamique :

Cochez le profil qui correspond à votre sensibilité au risque.



• Si vous optez pour une gestion libre, cochez la case "Gestion libre" et renseignez la répartition de votre versement initial et éventuellement de vos versements programmés, en pourcentage entre les différents supports d'investissement sélectionnés. Le total doit être égal à 100 %.

Veillez noter que les versements programmés ne sont pas autorisés sur les produits de la gamme des Certificats, des ETF Lyxor dits « Trackers » et des SCPI.

Se reporter à la liste des supports d'investissement de référence du contrat placée à la fin de la Notice ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, en fonction des supports, aux annexes complémentaires de présentation de chaque support concerné, remis à l'adhésion. Ces documents sont par ailleurs disponibles sur le site Internet www.epargnissimo.fr et sur les sites des sociétés de gestion.

◆ BÉNÉFICIAIRES

Deux solutions vous sont proposées pour désigner les bénéficiaires de votre contrat en cas de décès :

• Clause dite "générale" :

Cette clause prévoit qu'à votre décès, le capital sera versé en totalité à **votre conjoint non séparé de corps ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès**. En l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé, ou s'il est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre **tous vos enfants**, y compris ceux qui naîtront après la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée par parts égales à ses représentants, c'est-à-dire ses enfants (vos petits-enfants). Enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfants ni de petits-enfants, le capital sera partagé entre **vos autres héritiers** en fonction de leurs droits dans la succession.

Cochez la première case proposée "son conjoint non séparé de corps" si ces modalités vous conviennent.

• Clause dite "générale" en cas de co-adhésion

- Dénouement au 1^{er} décès : "en cas de décès de l'un des co-adhérents, les capitaux décès seront versés au coadhérent survivant à la date du décès, à défaut aux enfants nés ou à naître, vivants ou représentés des co-adhérents par parts égales, à défaut leurs autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels"

- Dénouement au 2nd décès : "en cas de décès du dernier co-adhérent, les capitaux décès seront versés à ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut à ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels"

• Clause dite "libre" : désignation nominative de vos bénéficiaires

Si la clause dite "générale" ne vous convient pas, vous pouvez désigner nominativement le ou les bénéficiaire(s) de votre contrat. Dans ce cas, cochez la case "clause libre" et précisez l'identité du(les) bénéficiaire(s) et leur adresse en complétant toutes les zones. La somme des quotes-parts attribuées à chaque bénéficiaire doit être égale à 100 %. Pensez à prévoir des bénéficiaires subséquents.

Veillez noter qu'en cas d'adhésion d'un contrat pour un mineur, la clause sera automatiquement la suivante : « ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires ».

◆ GARANTIES COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS

Elle garantit aux bénéficiaires de votre contrat, si vous veniez à décéder, un capital égal au minimum à la somme des versements nets de frais effectués depuis votre adhésion, quels que soient l'évolution des marchés financiers et les supports d'investissement choisis depuis votre adhésion, diminué des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursables et frais y afférant⁽¹⁾.

Cette garantie est optionnelle et ne peut être choisie qu'à l'adhésion et non en cours de vie du contrat. Ensuite, elle n'est payante qu'en cas de moins-value du contrat⁽¹⁾.

Si vous souhaitez en bénéficier cochez «oui». Cette garantie n'est pas disponible en cas de co-adhésion.

◆ GARANTIE COMPLÉMENTAIRE EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL

Elle garantit au(x) bénéficiaire(s) de votre contrat, si vous veniez à décéder accidentellement, un capital décès égal à la valeur de rachat du contrat au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir⁽¹⁾. Cette garantie est optionnelle et ne peut être choisie qu'à l'adhésion et non en cours de vie du contrat. Ensuite, elle est payante quelle que soit la situation du contrat⁽¹⁾.

Si vous souhaitez en bénéficier cochez "oui". Cette garantie n'est pas disponible en cas de co-adhésion.

◆ OPTIONS D'ARBITRAGES PROGRAMMÉS – OPTION DE RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS

Le bulletin d'adhésion et le(s) formulaire(s) devront être conjointement transmis à Epargnissimo.

Ces options de gestion peuvent être choisies à l'adhésion ou en cours de vie du contrat.

◆ VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT

Remplissez la première colonne de chaque tableau :

• Support en euros

(A) : indiquez la part du versement initial brut versée sur le(s) fonds en euros, exprimée en euros = « montant brut du versement initial » x « répartition en % du versement initial sur le(s) fonds en euros »

• Supports en unités de compte

(B) : indiquez la part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros = « montant brut du versement initial » x « répartition en % du versement initial sur les unités de compte »

◆ DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT / INFORMATIONS

Cochez la case « Je (nous) demande(ons) l'exécution immédiate de mon (notre) contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance » si vous souhaitez que votre contrat prenne effet dès l'adhésion, sans attendre l'expiration du délai de renonciation relatif à la vente à distance. Quel que soit votre choix, vous bénéficierez toujours du délai de renonciation légal de 30 jours propre à l'assurance-vie.

◆ DATE ET SIGNATURE

Afin que votre bulletin d'adhésion soit pris en compte, vous devez le dater et le signer dans les zones prévues à cet effet. En cas de co-adhésion, les 2 co-adhérents doivent dater et signer le bulletin.

◆ DERNIÈRES RECOMMANDATIONS AVANT TOUTE ADHÉSION

- Pensez à vérifier que vous avez signé partout où cela est nécessaire
- Avez-vous bien vérifié le libellé de votre clause bénéficiaire ?
- Avez-vous bien rempli les tableaux de valeurs de rachat ?
- Avez-vous bien pris connaissance de la Notice ?
- Suravenir n'accepte que les modes de règlement suivants :
 - les chèques ou prélèvements émanant du compte de l'adhérent
 - les chèques ou prélèvements d'un membre du cercle familial de l'adhérent pour un mineur exclusivement
- Votre chèque est-il bien libellé à l'ordre de Suravenir ?
- Avez-vous pensé à signer votre chèque ?
- Avez-vous précisé l'origine des fonds ?
- Avez-vous joint le justificatif de provenance pour les versements supérieurs à 150 000 € ?

◆ TRÈS IMPORTANT

Sans la présence de votre email sur le bulletin d'adhésion nous ne pourrions vous communiquer votre code permettant de consulter et gérer votre contrat en ligne.

(1) Sous conditions précisées au point 2 de la Notice.